

## Politique linguistique :

**Dans le numéro de mai du *Peuple breton*, Christian Guyonvarc'h donnait des éléments pour éclairer ce que l'on entend par dévolution au pays de Galles et en Écosse. Alors qu'un large appel est lancé pour un transfert de compétences et de moyens à la Bretagne, il est intéressant de voir plus en détail sur quelles bases a été construite la politique linguistique du gouvernement de l'Assemblée galloise et quels en ont été les résultats.**

Il convient d'abord de se garder de toute comparaison hâtive entre la Bretagne et le pays de Galles. Les réalités politiques et linguistiques sont bien différentes. Pour autant, on peut tout de même mettre des constantes en évidence dans tous les pays d'Europe de l'Ouest qui sont en passe d'assurer un avenir à leur langue. Il est donc possible d'imaginer des transferts de savoir-faire entre les deux pays celtiques.

À la mise en place de la dévolution, le gouvernement de l'Assemblée ne partait pas de rien. Les Gallois n'ont tout d'abord jamais cessé de considérer leur langue en tant que langue nationale. Le gouvernement gallois réaffirme donc que la langue galloise fait partie intégrante de l'identité nationale galloise. Sous la pression populaire, les gouvernements britanniques des quarante dernières années ont dû faire des concessions. On peut citer les deux lois sur la langue galloise de 1967 et 1993, le lancement de la chaîne de télévision en gallois S4C en 1982, la création de l'Office de la langue galloise en 1988. Tout cela a notablement contribué à améliorer le statut de la langue dans la vie publique et à renforcer la conscience linguistique des Gallois. Les dernières décennies du 20<sup>e</sup>

siècle ont vu un très net ralentissement de la baisse du nombre de locuteurs qui a conduit à une stabilisation annonciatrice d'une reconquête.

### ***Iaith Pawb* : la langue de tous, la langue de chacun**

Dès sa mise en place, le gouvernement de l'Assemblée galloise s'était fixé deux objectifs :

- à l'horizon 2003-2004, réussir à stabiliser la proportion de locuteurs de gallois et continuer la progression dans les classes d'âge les plus jeunes ;

- à l'horizon 2010, réussir à accroître le nombre de locuteurs de gallois, tout particulièrement chez les plus jeunes.

En 2002, le gouvernement, dans son document *Dyfodol Dwyieithog* (Un futur bilingue), marquait clairement le nouvel objectif : un pays de Galles réellement bilingue, ce qui signifie un pays où les gens peuvent choisir de vivre soit dans l'une ou l'autre des langues, soit dans les deux langues, et un pays où la présence des deux langues est source de fierté et de force pour tous.

Sur cette base, le gouvernement de l'Assemblée galloise a bâti un Plan national d'action pour un pays de Galles bilingue, *Iaith Pawb*. Ce plan, s'il peut se construire sur les gains de la fin du 20<sup>e</sup> siècle, ne cache pas les sujets d'inquiétude. Toutes les enquêtes sociolinguistiques montrent une constante régression du nombre de communautés où plus de 70 % de la population parlent gallois. On constate également un déclin préoccupant dans la classe d'âge 25-44 ans. Or, c'est précisément cette classe d'âge qui est la plus dynamique dans la société et celle qui élève les jeunes enfants. La transmission familiale peut être mise en péril. Le gouvernement gallois l'affirme, une langue confi-

née au monde de l'éducation n'est pas une langue vivante.

Le plan *Iaith Pawb* se propose donc de répondre aux enjeux de la langue galloise et est construit sur trois axes principaux :

- un cadre de travail pour une politique nationale, dans lequel le gouvernement de l'Assemblée fixe les objectifs et joue un rôle de premier plan pour soutenir et encourager le développement de la langue galloise ;

- langue et communauté, axe qui s'attache à promouvoir des communautés dynamiques économiquement et socialement à travers tout le pays de Galles, condition essentielle pour le développement de la langue galloise ;

- langue et droits des individus : le gouvernement gallois affirme sa volonté de continuer à encourager chaque Gallois à apprendre la langue nationale et à faciliter son usage dans tous les aspects de la vie au pays de Galles.

Bien sûr, cette stratégie, comme cela serait le cas en Bretagne, ne peut pas ignorer les réalités différentes qui existent selon les secteurs géographiques ou d'activité. La vue d'ensemble reste nationale, mais elle doit être suffisamment flexible pour reconnaître et prendre réellement en compte ces différences.

L'objectif du cadre de travail pour une politique nationale est ambitieux : « Nous ne voyons aucune raison de nous fixer des objectifs modestes. Nous ne sommes plus concernés par la simple stabilisation du nombre et du pourcentage des locuteurs de gallois. Nous voulons voir un accroissement continu du nombre et du pourcentage de personnes capables de parler gallois. » Bien entendu, pour atteindre un tel objectif il est bien précisé que tous les ministres de l'Assemblée galloise doivent se sentir pleinement investis dans l'avenir du gallois et faire en sorte de donner toute sa place à la langue nationale dans leurs domaines respectifs. À chaque grande décision, la question des implications sur l'avenir de la langue doit être posée.

Une grande partie des actions préconisées dans le plan d'action sont réalisées par des organismes publics financés par l'Assemblée galloise, comme par exemple l'Agence de développement gallois, l'Office du tourisme gallois, etc. Depuis décembre 2002, tous ces organismes publics reçoivent des consignes annuelles

**Chaque mois  
depuis 1969**

**armor**

**présente**

**et commente**

**LA VIE BRETONNE**

**B.P. 90206  
22402 LAMBALLE CEDEX**

# ça marche !

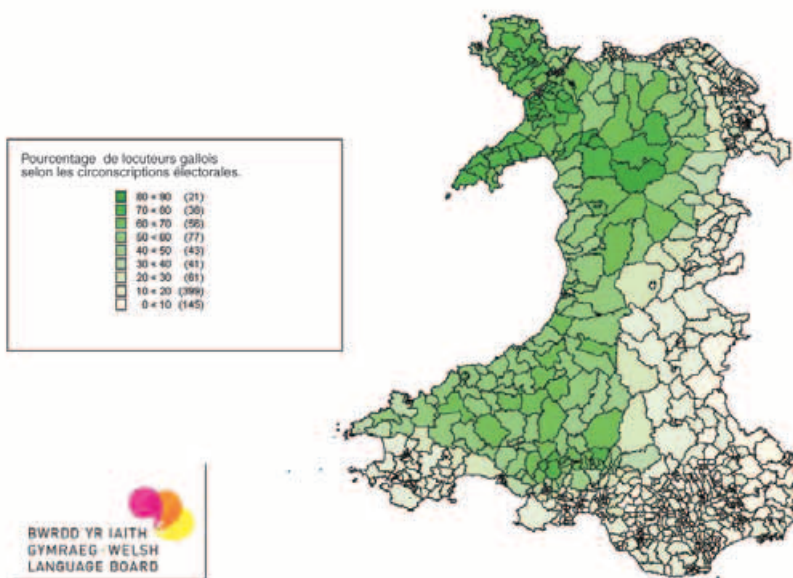
pour la prise en compte du gallois dans leur politique de développement.

Outil central pour la mise en œuvre du plan linguistique, l'Office de la langue galloise, *Bwrdd yr Iaith Gymraeg*, est clairement identifié comme outil national de planification linguistique. Le fait que le budget gallois soit bien supérieur au budget du conseil régional de Bretagne ne suffit pas à expliquer que le budget de

peuvent économique et langue galloise. Par exemple, en ce qui concerne le tourisme, la langue galloise est considérée comme un atout supplémentaire pour développer une stratégie de tourisme culturel.

Un autre trait important de la politique du gouvernement est le fait de considérer que la solution aux problèmes de telle ou telle communauté réside d'abord en elle-même. L'action du gouvernement doit

La carte de la pratique du gallois (en 2001)



l'Office de la langue galloise soit environ 18 fois supérieur à celui de l'Office de la langue bretonne. Il y a là clairement la marque de l'importance donnée à l'avenir de la langue au pays de Galles.

## La langue d'une communauté...

Le gouvernement gallois réaffirme sans complexe l'impérieuse nécessité que le gallois reste la langue première et naturelle de communication dans le plus possible de zones du pays. Et tout est lié. Pour cela il faut, bien sûr, que les communautés qui y vivent aient un réel avenir économique et social. On voit là encore l'interaction permanente des politiques. Le but clairement affiché est que chacun puisse rester vivre dans le lieu de son choix et donc que les galloisants aient la possibilité, s'ils le souhaitent, de ne pas quitter les zones de langue galloise à cause de contraintes économiques. L'accent est donc mis pour lier au maximum dévelop-

consister à lui donner les moyens de décider par elle-même ce qui est bon pour elle-même. Si la langue doit perdurer dans telle ou telle région, cela sera d'abord parce que ses habitants en auront décidé ainsi. Une dévolution dans la dévolution...

Un des outils principaux de cette politique ciblée et adaptée au terrain est constitué par les *Mentrau Iaith*, les Initiatives pour la langue, véritables agences de développement économique en langue galloise, au nombre de 23 sur tout le pays. Au plus près des réalités locales, elles répondent aux besoins sociaux et linguistiques de telle ou telle communauté.

## ... et le droit individuel

Le troisième axe de la politique du gouvernement gallois est la reconnaissance du droit de chaque individu à utiliser la langue de son choix et la responsabilité de toutes les structures qui font la société galloise de faciliter l'usage de ce droit. Les autorités galloises insistent également sur



Le dragon rouge, drapeau national du pays de Galles.

Photo Wales world nation.

le fait que chaque Gallois a aussi sa part de responsabilité en choisissant de transmettre, ou non, la langue à ses enfants et en étant suffisamment confiant pour utiliser la langue en toute occasion.

On le voit donc, la dévolution a permis au pays de Galles d'envisager maintenant l'avenir en termes de gain continu de locuteurs de gallois. Les tout derniers chiffres (2004) publiés par l'Office de la langue galloise font état de 611 000 Gallois de plus de trois ans capables de s'exprimer en gallois, soit 21,7 % de la population (20,8 % en 2001). Tout est loin d'être parfait et il existe de nombreux débats au pays de Galles, notamment sur le thème de la nécessité ou non d'une nouvelle loi plus favorable. Force est de constater que les résultats sont là. Il existe une citoyenneté de langue galloise. La citoyenneté brittonphone reste à construire.

## Olier ar Mogn

Les adresses à utiliser

**UDB**  
le parti d'une Bretagne autonome

*Pour adhérer :*  
UDB — B.P. 80722  
44007 Nantes cedex 01

*Pour écrire :*  
UDB — B.P. 203  
56102 Lorient cedex

*Pour adresser un fax :*  
02.97.84.85.23

*Site internet :*  
[www.udb-bzh.net](http://www.udb-bzh.net)

*Pour contacter les élus régionaux :*  
Groupe UDB-Gauche alternative,  
13 C rue Franz-Heller  
35700 Rennes cedex